



COMMUNE DE JASSERON

PROCES-VERBAL Réunion du Conseil municipal du mardi 8 septembre 2020

n° 06

Nombre de membres en exercice ...	19	<u>Présent(e)s</u> :	Sébastien GOBERT, Caroline BOUTON, Raphaël PIROUD, Christiane VERNE, Christian PELUT, Anouck BESSON, Adrien BOUR, Florian RICO, Cendrine LOHEZ, Guillaume MARECHAL, LELONG Céline, DELRIEU Florian, Véronique LAMUR, Jean-Yves CATTIN, Gérard MUCKE.
Nombre de présents	15	<u>Absent(e)s</u> :	néant
Nombre de votants	19	<u>Excusé(e)s</u> :	Lysiane COUSOT (pouvoir à Caroline BOUTON), Maxime BOUCHARD (pouvoir à Guillaume MARECHAL), Delphine SIMONIN (pouvoir à Anouck BESSON), Aziza KRIMOU (pouvoir à Véronique LAMUR).
Quorum	10		
Date de la convocation	2 septembre 2020		
Secrétaire de séance	Florian RICO		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne Monsieur Florian RICO comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal n°3 de la séance du 10 juillet 2020 a été modifié comme suit :
M Gérard MUCKE a donné pouvoir à **M Jean-Yves CATTIN** et non à **Mme Véronique LAMUR**.

Ce procès-verbal est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité sous réserve de modification du pouvoir.

Le procès-verbal de la séance du 4 août 2020 a été modifié comme suit :
M Gérard MUCKE a donné pouvoir à **Mme Aziza KRIMOU** et non à **Véronique LAMUR**.

Ce procès-verbal est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité sous réserve de modification du pouvoir.

Rapports pour délibération

Rapport n°1 : Modification du tableau des effectifs

Suite au départ de la secrétaire de mairie et au recrutement d'un nouvel agent à compter du 1^{er} novembre.

Transformation d'un poste de la catégorie C en catégorie B dans la filière administrative.

Pas de conséquences budgétaires à court terme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs.

Rapport n°2 : Recrutement d'un apprenti dans la filière technique

Monsieur, le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un jeune qui prépare un BAC PRO Aménagements paysagers et qui souhaite effectuer son apprentissage en alternance sur la commune de Jasseron.

Celui-ci aura lieu du 21 septembre 2020 au 27 juin 2021, pour une durée de 20 semaines. Il sera encadré par M PIGNON Lionel.

Cet apprentissage sera rémunéré mensuellement (415, 64 euros brut) pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le recrutement d'un apprenti dans la filière technique.

Rapport n°3 : Adoption du règlement intérieur du CCCSPV

Arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux des sapeurs-pompiers volontaires

Le Règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement et l'organisation du CCCSPV.

Il a été soumis pour avis aux membres du CCCSPV lors de la commission du 4 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Rapport n°4 : Acquisition de la parcelle AD 714

Madame Caroline BOUTON informe le Conseil municipal qu'un riverain a acquis récemment la parcelle AD 714 située Rue des Boissets (issue de la division de la parcelle AD 696).

Cette parcelle, située en bordure de voirie est frappée d'alignement. En conséquence, sa cession au profit de la Commune est à ce jour opportune.

Il convient de préciser que cette cession se fera à titre gracieux.

Cette acquisition avait été approuvée par la municipalité précédente lors de sa séance du 20 avril 2019.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Cette délibération annule la délibération n°2019-04-04 du 20 avril 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de cette parcelle.

Rapport n°5 Désignation des membres siégeant à la CLECT

Suite à la fusion des 7 intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été créée au 1^{er} janvier 2017.

Il est rappelé que l'article 1609 nonies C –IV du Code Général des Impôts précise qu'il est créé entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs Communes membres, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Celle-ci est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers. Elle doit être composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Une fois la Commission renouvelée par le Conseil communautaire, chaque commune est libre de désigner son représentant.

CONSIDERANT que par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

A cet effet, il est proposé que Madame Christiane VERNE, en qualité de titulaire et Madame Caroline BOUTON, en qualité de suppléant, représentent la commune de Jasseron au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° DC.2020.059 du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 27 juillet 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Que Madame Christiane VERNE, en qualité de titulaire et Madame Caroline BOUTON, en qualité de suppléant représenteront la commune de Jasseron au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Informations diverses :

- Moustique tigre : la commune de Jasseron a été reconnue, colonisée par le moustique tigre par l'ARS. Il y a eu plusieurs signalements.
- Modification des places de stationnement, rue Charles Robin : doublement du nombre de places arrêt minute. Un panneau de stationnement limité à 15 minutes sera fait.
- Rentrée scolaire : 174 enfants fréquentent l'école. Il y a 132 familles.
- La réunion d'installation du CCAS a eu lieu le 3 septembre 2020. Le rapport moral sera à l'ordre du jour du Conseil municipal de décembre.
- Opération nettoyage aux conches le 3 octobre 2020 à l'initiative de M BLANC.
- Tour de France : Passage sur la commune le 18 septembre 2020. La collecte des ordures ménagères débutera à 5h30
- Fête du vélo : elle se déroulera le 19 septembre 2020, organisée par la municipalité en partenariat avec mon village bouge et Bourg nature environnement.
- Formation chef de groupe feux de forêts : cette formation aura lieu du 28 septembre au 2 octobre 2020.
- Saveurs nocturnes Jasseronnaise : le marché aura lieu le vendredi 25 septembre 2020.
- Sondage marché

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00
Prochain Conseil : mardi 3 novembre 2020 à 19h00

Date d'affichage : 15 septembre 2020

Les membres du Conseil municipal
Séance du 8 septembre PV n° 06

GOBERT Sébastien, Maire	BOUTON Caroline, 1 ^{ère} Adjointe
PIROUD Raphael, 2 ^e Adjoint	VERNE Christiane, 3 ^e Adjointe
PELUT Christian, 4 ^e Adjoint	BESSON Anouck, 5 ^e Adjointe
BOUR Adrien,	COUSOT Lysiane, <i>Pouvoir à Caroline BOUTON</i>
BOUCHARD Maxime, <i>Pouvoir à Guillaume MARECHAL</i>	SIMONIN Delphine, <i>Pouvoir à Anouck BESSON</i>
RICO Florian,	LOHEZ Cendrine
MARECHAL Guillaume,	LELONG Céline,
DELRIEU Florian,	LAMUR Véronique,
CATTIN Jean-Yves,	MUCKE Gérard,
KRIMOU Aziza <i>Pouvoir à Véronique LAMUR</i>	